

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le six février à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, AYADI Jalila, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno, ROLLET Thibault.

ABSENT EXCUSÉ :

Mr MARTINS Philippe.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Suite au départ de Mme Georgiane Roman, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps incomplet (12 heures hebdomadaires) à compter du 11 février 2021, pour les missions de secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation du réseau pour la fibre optique ont débuté dans le village.

Une commercialisation semble envisageable en fin d'année 2021.

TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Michèle ANTOINE, Mr Yves LEMAITRE et lui-même ont rencontré deux fabricants de terrains multisports afin de réfléchir à la réhabilitation du terrain de tennis situé près de l'aire de jeux.

Un premier devis est arrivé en mairie et le second est en attente.

Mme Michèle ANTOINE doit se renseigner concernant les subventions possibles pour ce type de réhabilitation.

PROJET DE MAISON MÉDICALE À CHAMPEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de maison médicale à Champeaux avec sept autres communes (Blandy- les -Tours, Bombon, Champeaux, Crisenoy, Fouju et Moisenay) est toujours d'actualité.

Cependant, la Préfecture souhaiterait que ce projet soit porté par l'Intercommunalité, plutôt que de créer un nouveau syndicat.

LOTISSEMENT

Les travaux devraient débuter début mars.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre au lotisseur une partie de la parcelle communale soit 478 m² à 30€/m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de Montereau-Fault-Yonne, Saint-Pierre les Nemours et Fontenay-Trésigny au SDESM.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de ces communes au SDESM.

SIAEP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de démolition du château d'eau de la commune et son remplacement par une réserve d'eau et un compresseur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le SIAEP à démolir le château d'eau si l'étude est favorable et si les subventions sont accordées.

ORANGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'on peut demander au concessionnaire de réseau de télécommunication une redevance pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer cette redevance.

SITE INTERNET

Mmes Candice BOYER et Aude RÉMOND expose au Conseil Municipal le fonctionnement et le contenu du futur site officiel de la commune.

Le Conseil Municipal propose de rajouter les professionnels du domaine paramédical, un rappel aux règles de bien vivre ensemble et un paragraphe sur le Foyer résidence de Mormant.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

La psychologue scolaire qui intervient dans les écoles maternelles et primaires de notre RPI et d'autres villages avoisinants, a besoin de matériel qui est à la charge des communes.

La commune de Mormant propose une convention de répartition des coûts (64€22 pour Andrezel).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire propose d'étudier l'achat de décoration de Noël par la commune afin des décorations plus harmonisées dans le village.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

➤ **École**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de dérogation d'une famille de la commune souhaitant inscrire son enfant dans une autre commune.

Après discussion, le Conseil Municipal confirme le choix de Monsieur le Maire de refuser cette demande de dérogation et celles à venir comme cela était de coutume précédemment.

➤ **Garage**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Mr Legall de louer le garage se situant sur le terrain communal en face de son domicile.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à cette demande après rédaction d'un contrat de location en bonne et due forme.

➤ **Problème d'évacuation d'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants de la Rue des Marnières se plaignent d'un problème d'évacuation d'eau lors des fortes pluies.

Le Conseil Municipal prend note de ce problème qui n'est pas un cas isolé sur la commune.

➤ **Stationnement**

Un membre du Conseil Municipal fait remarquer qu'une voiture reste stationnée en permanence sur le trottoir Rue Martin IV.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre recommandée a été envoyée au propriétaire, sans effet à ce jour.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire intervenir la gendarmerie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h35.